

Office de consultation publique de Montréal

Consultation publique

**Modification au plan d'urbanisme
Règlement P-02-215**

**Création d'une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel »
7180 et 7190, rue de Nancy
Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce**

Le conseil de la ville de Montréal a adopté à son assemblée du 28 octobre 2002, le projet de règlement P-02-215 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) ».

A la demande du conseil de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation concernant le projet de règlement.

Le projet de règlement P-02-215 modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce en créant, à même une aire d'affectation « Commercial lourd » située entre la rue Jean-Talon et la voie ferrée du CN, du côté ouest de la rue de Nancy, une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel » pour les lots 101-363 à 101-366 de la paroisse cadastrale du village de Côte-des-Neiges.

Cette modification est proposée afin d'agrandir, à la demande de la Société Bouddhiste Khmère, le lieu de culte situé au 7190, rue de Nancy.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « équipement collectif et institutionnel » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. L'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « Commerce lourd » et le projet de règlement remplace cette affectation par « équipement collectif et institutionnel ».

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, 7^e étage;
- ❖ au bureau de l'arrondissement Mont-Royal, 90, avenue Roosevelt;
- ❖ au bureau Accès-Montréal de Côte-des-Neiges, 5855, chemin de la Côte-des-Neiges;
- ❖ aux bureaux du Service du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- ❖ aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, suite 200, et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca;

Assemblée de consultation publique

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Mardi 10 décembre 2002

19 h

Centre Appleton
6585, Côte-des-Neiges

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Pour information, communiquer avec M. Luc Doray de l'OCPM au (514) 872-3568.

Montréal, ce 13 novembre 2002

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville